

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police. Cette formation vise à outiller les intervenants des milieux scolaires afin qu'ils puissent être en mesure d'agir rapidement et efficacement auprès des élèves de leur établissement scolaire impliqués dans une situation de sextage. Le sextage chez les adolescents peut être défini comme la production, la distribution et la redistribution de contenus à caractère sexuel (photos, vidéos, etc.), entre eux, via les technologies de l'information et de la communication. À la fin du niveau Explorateur de cette formation, vous serez en mesure de comprendre ce phénomène et de guider les intervenants dans la gestion des cas qui pourraient être portés à leur attention par l'entremise d'un outil d'intervention : la trousse Sexto. Au niveau Architecte, par le biais d'animations interactives, trois cas fictifs de sextage vous seront proposés pour consolider les nouveaux apprentissages et valider vos interventions. La réalisation de la trousse Sexto a été possible grâce à la collaboration de la Ville de Saint-Jérôme (Québec), du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP), du Centre canadien de la protection de l'enfance, du Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC), de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord et de l'Académie Lafontaine.

:

Badge attribué à : Thibault-Cloutier Sophie-Anne

<https://www.cadre21.org/membres/cabd5a55fcffdc1e0d065ab4>

Date d'obtention : 2024-08-13 17:33:39

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Tout d'abord, rencontrer l'élève qui vient voir l'intervenant pour donner de l'informations. Le rassurer, s'assurer de son état psychologique et des répercussions sur lui, lui offrir de l'aide, du soutien et des outils tout en visant la prévention avec lui.

Par la suite, remplir la grille d'évaluation afin d'éclairer la situation pour la suite du protocole. Confisquer le cellulaire de l'élève.

Rencontrer les autres personnes témoins s'il y a lieu et confisquer leur cellulaire.

Selon la nature de l'instigateur, si l'acte était impulsif, rencontrer l'instigateur afin de remplir la grille d'évaluation et de confisquer son cellulaire, si l'acte était malveillant, rencontrer l'instigateur sans remplir la grille d'évaluation, confisquer son cellulaire et l'informer sur la suite des démarches.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Je retiens que dès qu'un élève vient nous voir pour parler d'une situation SEXTO, même si la personne instigatrice n'est pas à l'école, est une personne de plus de 18 ans, le protocole SEXTO doit être enclenché et non la référer au service de police.

Je retiens également que même si je juge que la situation n'entre pas dans le protocole SEXTO, je dois tout de même rencontrer les autres personnes impliquées (témoins) afin d'avoir leurs versions des faits, compléter la grille d'évaluation afin de confirmer que le protocole SEXTO ne s'applique pas.

Lorsqu'un parent se présente pour voir un intervenant, nous devons le référer au service de police, ce doit être l'élève qui vient rencontrer l'intervenant.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Je crois que l'étape la plus délicate du protocole SEXTO est de rencontrer la victime et de remplir la grille d'évaluation avec elle. Les adolescents sont fragiles et dans certains cas ont vécu de l'intimidation face à cela et vive de la honte et de la culpabilité qui amène un manque d'estime d'eux-mêmes. En tant qu'intervenant nous devons être en mesure de les rassurer et d'avoir une écoute bienveillante afin qu'il se sente en confiance avec nous pour ne pas se renfermer et accumuler/refouler leurs émotions ce qui engendrerait plusieurs autres conséquences. Nous devons limiter les conséquences et préserver le plus possible leur intégrité.